
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 19 juin 2023

Absents : M. Patrick VALLAT, Mme Emmanuelle HEBRE,

Excusés et représentés : Claude BARON donne pouvoir à Martine VALLADEAU, Ginette VIGNAUD donne pouvoir à Yvon CREMOUX

Présents : Michel BOUTANT- Marie-Chantal DUFRONT - Yvon CREMOUX - José DELIAS - Eric QUINTANE - Marie-Jo BUHAJ - Vincent DELAHAYE - Nadia MOREL - Pascal BIGOT - Stéphane LOISEAU - Martine VALLADEAU - Axel Romain BERNARD - Marie-Philippe FAGES - Mme. Catherine MAHE

Secrétaires de Séance : José DELIAS

Arrivée de M. Pascal BIGOT à 20 H 10

Arrivée de M. Axel Romain BERNARD à 20 H 18

Arrivée de M Stéphane LOISEAU à 20 H 30

Le Maire présente l'ordre du jour qui est adopté à l'unanimité.

Il propose au conseil municipal de commencer par la présentation de deux projets agri photovoltaïques dans la commune de Chabonais. La société Samsolar est porteuse de projet pour 2 agriculteurs

M. le Maire présente la société Samsolar qui est spécialisée dans le développement de projets solaires sur le territoire national. Mme Léonard et M. Dumartin représentant la société, vont exposer auprès du conseil municipal les deux projets agrivoltaïques dans la commune de Chabonais. Une présentation de la société ainsi qu'un rapide historique sont faits devant le conseil. Le premier projet présenté se situe à cheval sur la commune de Chabonais et de Chassenon au sein du lieu-dit le Groslaud. Le choix des sites se fait en fonction des contraintes environnementales, techniques, et d'un accès aux parcelles le plus pratique possible pour l'installation ainsi que la maintenance. La proximité d'un poste source géré par Enedis est un critère essentiel dans le choix du site. Le premier projet fera aussi l'objet d'une présentation au conseil municipal de Chassenon. La production d'électricité doit permettre un complément de revenu à l'agriculteur, l'activité agricole doit rester la principale activité de l'exploitant. Des échanges entre la société et les élus ont permis un débat serein qui a soulevé de nombreuses questions au niveau de l'assemblée. Une réunion publique se déroulera en octobre. Elle permettra d'informer la population de Chabonais sur ces projets et de matérialiser l'implantation des panneaux sur site au travers de photos montages. Le deuxième projet est situé au lieu-dit les Termes proche de Grenord. Dans tous les cas, la procédure pour ce type de projet passe par une enquête publique, un dépôt de permis de construire et un passage par la CDPENAF. Le conseil municipal devra produire un avis lors d'une prochaine séance.

A la suite de cette présentation le conseil municipal reprend l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 22 mai 2023

1) Adressage protocole mise à jour rue du 4 septembre

Le maire présente la délibération de mise à jour de la numérotation de la rue du 4 septembre.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

2) Vente de la maison Gransagne et du Véhicule

Monsieur le maire rappelle que le legs Gransagne qui se compose d'une maison d'habitation, d'un véhicule ainsi que différents comptes bancaires a été accepté lors de la séance du 22 mai 2023. Le maire soumet à l'assemblée délibérante la cession de ces biens issus de ce legs (maison et véhicule). L'avis des domaines a été sollicité.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

3) RD941-Chabanais_Création d'un cheminement piétons entre le bourg et Super U demande de subvention

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet d'aménagement routier qui porte sur la "RD941-Chabanais création d'un cheminement piétons entre le bourg et Super U" a donc pour but de requalifier et d'embellir les espaces publics, d'apporter une image positive de la commune, de favoriser et de sécuriser le déplacement des piétons et de cyclistes par la création d'itinéraires doux accessibles à tous et sécurisés dans la traversée de la commune. Cette délibération autorise le maire à solliciter un financement du département dans le cadre de la gestion des amendes de police.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

4) Projet de création d'une unité de valorisation énergétique à Angoulême

Le maire fait un historique du traitement des déchets au niveau du département de la Charente, il évoque l'enfouissement des déchets et le coût en hausse constante, les centres d'enfouissement sont saturés et les déchets doivent être exportés. Cette solution est une impasse écologique pour le département. Le projet présenté au conseil municipal est une unité de valorisation énergétique (UVE). Cette UVE fournirait du chauffage pour des sites industriels ainsi que des bâtiments publics. La CDC de Haute Saintonge et le SMICVAL du Libournais se proposent d'être partenaires du projet. Sur le principe, l'ensemble des élus semble être d'accord. Le problème repose sur la situation de l'équipement, des lotissements sont à proximité.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

Le maire présente un courrier de la préfecture qui sollicite les communes pour la détermination de zone d'accélération d'énergie renouvelable en concertation avec les habitants. Le conseil municipal devra se prononcer sur les sites proposés, cette délibération sera transmise à la préfecture. Les communes disposent jusqu'au 10 novembre 2023 pour présenter leur dossier. Le maire propose de créer une petite commission qui sera en charge de recenser les différents sites de la commune.

L'inauguration de la rue Souchet et la route de Limoges aura lieu le 14 juillet 2023 en même temps que la célébration de la fête nationale. Les partenaires financeurs de cette opération, les entreprises, la Banda de Chabanais, les amis de Saint Roch, les élus du conseil municipal ainsi que les riverains de ces deux rues participeront à cette cérémonie. Cette cérémonie sera l'occasion de mettre en avant des citoyens méritants de la commune Chabanais. Il y aura 4 personnes mises à l'honneur. Le repas sera de 15 euros. Le déroulé de la journée sera une déambulation dans la rue avec les financeurs (Etat, Département, communauté de commune), les entreprises, les maîtres d'œuvre, les riverains, les Chabanois. Une visite de l'atelier de restauration d'œuvres d'art sera organisée, il convient de s'inscrire à l'avance, car le nombre de personnes est limité.

M. Delahaye présente la mise en concurrence pour l'emprunt de la commune, 4 banques ont été consultées (banque postale, crédit agricole, crédit mutuel et caisse d'épargne). Au vu de la première

consultation, il ressort que le montant de 140 000 euros sera remboursé sur une durée de dix ans ; Il est proposé de renégocier auprès des banques pour obtenir de meilleures conditions.

La séance est levée à 23 h 30

CHABANAIS, le 22 juin 2023

Secrétaire de Séance

José Délias



Le Maire



Le Maire

Michel BOUTANT



